

ILE DE FRANCE

DLP 16-9-94122615

GRANDES CULTURES

Envoi n° 24 du 15 septembre 1994
ISSN 0767-5542

Avertissements Agricoles

Directeur-Gérant : J. BOULUD - CPPAP N° 536 AD

Service Régional de la Protection des Végétaux
47, rue paul Doumer
93100 MONTREUIL SOUS BOIS
Tél. : 42.87.76.71 - Fax : 48.58.64.80

Betterave

Maladies foliaires

L'oïdium reste la maladie la plus inquiétante.

Cercosporiose, ramulariose et rouille sont présentes mais discrètes.

Compte tenu de l'importance de l'oïdium cette année, il est nécessaire de prolonger la protection fongicide sur les parcelles à arrachages tardifs et dont le dernier fongicide a été effectué entre le 10 - 15 août.

ATTENTION

Avec la virulence de l'oïdium, les protections fongicides ont perdu dans certains cas en rémanence (recolonisation plus précoce, parfois 15 à 20 jours après le dernier fongicide polyvalent). Si tel est le cas sur vos parcelles et que l'arrachage est prévu après le 10 octobre, il est impératif de réintervenir avec une triazole.

Colza

Stade : cotylédons

Limaces

Le risque annoncé dans notre dernier bulletin du 30 août 1994 est confirmé.

On constate déjà d'importants dégâts sur les repousses (morsures et présence de bave) et, plusieurs parcelles non protégées suffisamment tôt font l'objet d'un re-semis.

NB : les dégâts actuellement souterrains et l'activité nocturne des limaces en font des ravageurs difficiles à déceler.

Aussi, la pose de pièges constitués de quelques appâts disposés sous une tuile est indispensable à leur détection.

Deux types de limaces peuvent être repérés :

- la limace grise (longue de 3 à 6 cm), vivant plutôt à la surface.
- La limace noire (plus petite) est moins visible car elle prospecte sous la surface.

Intervenir dans tous les cas dès les premiers dégâts jusqu'au stade 2-3 feuilles.

Produits disponibles

- **MALICE à 7.5 kg/ha,**
- **MESUROL à 3 kg/ha,**
- **SKIPPER à 5 kg/ha,**
- **Métaldéhyde à 5 % (nombreuses spécialités de 5 à 10 kg/ha).**

PENSEZ A INSTALLER VOS CUVETTES JAUNES

780

Pomme de terre

ATTENTION

NOUVELLE LEGISLATION PHYTOSANITAIRE

Dans le cadre de la mise en place d'une nouvelle réglementation européenne, nous vous informons que

TOUT PRODUCTEUR DE POMME DE TERRE QUI NE VEND PAS EXCLUSIVEMENT SA PRODUCTION

A UN CENTRE D'EXPEDITION OU UN MAGASIN COLLECTIF

DOIT ETRE INSCRIT SUR LE REGISTRE OFFICIEL DU CONTROLE PHYTOSANITAIRE.

Cette inscription qui est gratuite, correspond à l'attribution d'un numéro qui pourra être exigé lors de tout contrôle.

Pour s'inscrire : demandez un formulaire au SRPV

Tél : 42.87.76.71

M. INSULAIRE ou Mme DE GUENIN

La Protection des Végétaux à votre service

N'hésitez pas à nous contacter pour tous problèmes, informations produits phytosanitaires, diagnostics ou analyses de laboratoire...

Nous nous attacherons à répondre de notre mieux à vos questions et remarques.

Pour tous contacts demandez :

Sophie SZILVASI ou Bertrand HUGUET du Service Grandes Cultures

Tél : 42.87.76.71 - Fax : 48.58.64.80

Vous remerciant de votre confiance